**Annonce du financement de la phase II du projet d’accès à la technologie dentaire**

L’Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire (ACORTD), en collaboration avec ses membres des autorités de réglementation de la technologie dentaire au Canada, est fière d’annoncer le lancement de la phase II du projet d’accès à la technologie dentaire (ADT), un bond en avant pour remédier à la pénurie de main-d’œuvre en technologie dentaire au pays. L’annonce, faite le 1er mars 2024 par l’honorable Shaun Chen, député de Scarborough-Nord, au nom de l’honorable Randy Boissonnault, ministre de l’Emploi, du Développement durable et des Langues officielles, marque un jalon important dans la reconnaissance des crédits étrangers et l’assimilation de professionnelles et professionnels formés à l’étranger dans le réseau de la santé canadien.

La technologie dentaire au Canada subit une grave pénurie de main-d’œuvre exacerbée par les besoins changeants de la patientèle et du public, une situation qui fait ressortir l’urgence d’élaborer des stratégies pour développer une main-d’œuvre qualifiée, agile et inclusive capables de s’adapter à l’évolution rapide du marché du travail. Depuis 2015, le gouvernement fédéral s’engage sans relâche à investir dans la patientèle et le public dans le cadre du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement fédéral a injecté 611 732 $ à la phase II du projet d’ADT. Ce financement s’inscrit dans un investissement public plus large de 86 millions de dollars visant à augmenter la capacité de reconnaissance des titres de compétences étrangers de près de 6 600 professionnelles et professionnels de la santé formés.

Cette initiative de l’ACORTD s’appuie sur le succès de la phase I du projet d’ADT, financé par le gouvernement fédéral, qui a permis de créer un seul point d’entrée national, d’harmoniser les exigences des voies parallèles vers l’obtention d’un diplôme et de moderniser l’évaluation des compétences. La phase II du projet vise à révolutionner le parcours vers la qualification en aide ou en assistance technique de laboratoire de personnes formées ici et à l’étranger. L’évaluation sur la base des apprentissages informels et de l’expérience pertinente, un processus appelé reconnaissance des acquis, permettra aux personnes aspirant à occuper un poste en technologie ou en technique dentaire de démontrer leurs connaissances et leurs compétences, et ainsi mener une carrière florissante en ayant obtenu l’agrément. L’initiative prévoit un essai pilote du parcours de reconnaissance des acquis sans frais avec 50 personnes intéressées, ce qui démontre une fois de plus notre engagement à éliminer les obstacles à la profession liés à la formation.

À l’avenir, nous demeurerons déterminés à préserver le dynamisme, la diversité et l’adéquation aux besoins de la population de la profession. Ensemble, nous ne traçons pas seulement la voie vers la reconnaissance et le respect de notre activité; nous garantissons un avenir plus lumineux et plus inclusif pour les soins de santé bucco-dentaires au Canada.